

2021-3412
2022-04-07

1 L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 03/03/2023, conformément à la
2 période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation concernant le
3 tétrachlorvinphos, SRD2021-01. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement
4 approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca.
5 Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont
6 vous demandez l'étiquette.
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46

2021-3412

2022-04-07

47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68

69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84

Debantic™ 50WP
Bag Label (French)

GROUPE	1	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

<Elanco Logo>

<Graphic of fly>
Mouches

<Graphic of beetle>
Ténébrions mats

Debantic^{MC} 50WP
Insecticide à pulvériser
pour le traitement des poulaillers et bâtiments d'élevage

<Graphic>
Granges/Écuries

USAGE AGRICOLE

<Graphic>
Chenils

Pour lutter contre les petits ténébrions mats (les anthrènes des marégraphes
Alphitobius diaperinus) autres insectes nuisibles rampants et volants indiqués

<Graphic>
Poulaillers

PRINCIPES ACTIFS : Tétrachlorvinphos – 50 % p/p

NUMÉRO D'HOMOLOGATION 17415 DE LA LOI SUR LES PRODUITS
ANTIPARASITAIRES

<Graphic>
Aires
d'alimentation

ATTENTION : POISON



LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'USAGE

CONTENU NET : 2 kg

Elanco Canada Limited
1919 Minnesota Court, Suite 401
Mississauga, Ontario L5N 0C9
1-800-265-5475

En cas de déversement, d'empoisonnement ou d'incendie, composer le numéro de
téléphone d'urgence provincial.

85

86 MODE D'EMPLOI

87 Utiliser Debantic 50WP dans le cadre d'un programme de lutte antiparasitaire intégrée
88 (LAI).

89

90 L'insecticide à pulvériser Debantic 50WP pour le traitement des poulaillers et bâtiments
91 d'élevage convient aux pulvérisateurs à moteur classiques ou aux pulvérisateurs à dos
92 à basse pression. On recommande d'agiter la solution pour que le produit demeure en
93 suspension. Se conformer au mode d'emploi pour connaître la concentration de la
94 solution nécessaire en fonction du type d'insecte, de la superficie de l'aire à traiter et du
95 type de surface murale. Consulter le tableau de dilution pour déterminer la quantité
96 d'insecticide nécessaire pour obtenir une solution de la concentration recommandée.

97

98 DIRECTIVES D'APPLICATION DANS LES BÂTIMENTS

INSECTE	ENDROITS PROBLÉMATIQUES	CONCENTRATION	REMARQUES
Mouches	Étables de bovins laitiers, poulaillers, porcheries et autres bâtiments d'élevage	2,0 %	Bois et blocs de béton blanchis à la chaux et secs : appliquer 8 litres de solution/100 m ²
		1,0 %	Bois non peint ou blocs de béton peints : appliquer 8 litres de solution/100 m ²
		1,0 %	Masonite ou feuilles de tôle galvanisée : appliquer 4 litres de solution/100 m ²
Asticots	Fiente de la volaille, tas de fumier, tas de déchets, dessous des mangeoires	1,0 %	Appliquer 4 litres de solution/10 m ² . Assurer une bonne pénétration dès le premier traitement et traiter tous les 7 à 10 jours par la suite.

99

100

**101 DIRECTIVES POUR LES POULAILLERS (NE PAS APPLIQUER DANS LES
RÉSIDENCES)**

101

INSECTE	TYPE DE LOGEMENT	CONCENTRATION	REMARQUES
Poux et acariens	Cages en grillage	0,5 %	Pulvériser directement sur les oiseaux (4 litres/100 oiseaux). Appliquer par en dessous sur le cloaque et le duvet. Répéter au besoin, mais pas plus souvent que tous les 14 jours. Pour

			<p>traiter un seul oiseau, utiliser 30 mL du mélange.</p> <p>REMARQUE : Pour que l'élimination du liponyse des volailles soit aussi durable que possible, une pénétration des plumes dans la région du cloaque est essentielle. Utiliser un pulvérisateur à moteur à une pression de pas moins de 7 à 9 kg/cm².</p> <p>Il faut s'attarder davantage sur chaque oiseau quand on utilise un pulvérisateur à basse pression.</p> <p>Traiter les coqs avec soin et à fond pour éviter une nouvelle infestation du cheptel reproducteur.</p>
	Plancher et bac à sable	PM à 50 %	Mélanger uniformément à la couche supérieure du contenu du bac à l'aide d'un outil (comme une pelle) à raison de 150 g pour 100 oiseaux. NE PAS mélanger le contenu du bac avec les mains.
Poux, acariens et petits ténébrions mats au stade larvaire et adulte (ténébrions, <i>Alphitobius diaperinus</i> .)	Plancher et enduit pour perchoir	1,0 %	Appliquer minutieusement au pinceau ou au pulvérisateur, surtout dans les fentes et les fissures, à raison de 145 à 165 mL/10 m.
	Plancher et litière	1,0 %	Appliquer uniformément 1 à 4 litres/100 m ² pour obtenir une bonne pénétration de la litière. Pulvériser aussi minutieusement sur les murs et les perchoirs, dans les fentes et fissures et sur les surfaces intérieures. Traiter légèrement les oiseaux.
Tiques des volailles	Tous les types	1,0 %	Avec un pulvérisateur à moteur, traiter à fond les murs, plafonds et fentes et fissures du plancher en utilisant 3 litres/10 m ² . NE PAS appliquer plus de 9 kg de produit (4,5 kg d'ingrédient actif) par jour, ce qui équivaut à

2021-3412

2022-04-07

			pulvériser 450 L de solution à 1 % en une seule journée.
--	--	--	--

102

103

TABLEAU DE DILUTION

QUANTITÉ (kg) DE POUDRE MOUILLABLE À 50 %	QUANTITÉ D'EAU		
	SOLUTION À 0,5 %	SOLUTION À 1.0 %	SOLUTION À 2 %
0,25 kg	25 litres	12,5 litres	6,25 litres
1	100 litres	50 litres	25 litres
2	200 litres	100 litres	50 litres
4	400 litres	200 litres	100 litres

104

105

PRÉCAUTIONS

106

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DU BÉTAIL.

107

Nocif si avalé ou absorbé par la peau. Ne pas inhaler la bruine et la poussière de pulvérisation. ÉVITER le contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Bien se laver à l'eau et au savon après la manipulation du produit et avant de manger ou de fumer.

108

Éviter de contaminer les aliments pour animaux et les produits alimentaires. Conserver dans un endroit frais et séparément des aliments pour animaux et des produits alimentaires. Le produit est toxique pour les poissons. NE PAS contaminer l'eau en éliminant le produit. NE PAS réutiliser le contenant vide.

109

NE PAS appliquer ce produit si des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. NE PAS laisser les personnes ou les animaux de compagnie pénétrer dans les zones traitées tant que le produit pulvérisé n'est pas sec. NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un brumisateurs ou d'un nébulisateur portatif. NE PAS appliquer ce produit comme pulvérisation d'ambiance. NE PAS appliquer ce produit au-dessus de la tête ni dans un espace confiné sans protection adéquate des voies respiratoires et des yeux.

110

111

112

113

114

115

116

117

118

119

120

121

Aérer les zones après leur traitement en ouvrant les portes et les fenêtres ou encore, en utilisant des ventilateurs au besoin pour faciliter la circulation de l'air. Les systèmes de ventilation et les échangeurs d'air en état de fonctionner peuvent aussi être utilisés.

122

123

124

125

126

Il est interdit d'utiliser ce produit à l'intérieur et à proximité des résidences et d'autres zones résidentielles comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeux. On entend par « zone résidentielle » tout endroit où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après l'application. Ce produit ne peut être utilisé par les particuliers.

127

128

129

130

Activité	Équipement de protection nécessaire
Chargement et mélange de la poudre	Vêtement à manches longues, pantalon

dans des bacs à poussière pour volaille.	long, chaussettes, chaussures, gants résistant aux produits chimiques et respirateur avec masque complet filtrant N95 (minimum) approuvé par le National Institute of Occupational Safety and Health (NIOSH) et correctement ajusté.
Mélange et chargement de poudre mouillable avec de l'eau et/ou application de la solution à l'aide d'un pulvérisateur à dos ou d'un pulvérisateur à main à pression mécanique.	Combinaison par-dessus un vêtement à manches longues et un pantalon long, gants résistant aux produits chimiques, chaussettes, chaussures et respirateur muni d'une cartouche antivapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides.
Mélange et chargement de poudre mouillable avec de la peinture et/ou application du mélange au pinceau ou à l'aide d'un pulvérisateur sans air.	Vêtement à manches longues, pantalon long, chaussettes, chaussures et gants résistant aux produits chimiques.

133
134
135
136
137
138
139
140
141
142
143
144
145
146
147
148
149
150
151

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

152 Apporter chez le médecin le contenant ou son étiquette, ou le nom du produit et son
153 numéro d'homologation.

154

155 RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

156 Le tétrachlorvinphos est un inhibiteur de la cholinestérase. Les symptômes typiques de
157 la surexposition aux inhibiteurs de la cholinestérase comprennent maux de tête,
158 nausées, étourdissements, transpiration, salivation excessive et écoulement nasal et
159 oculaire. L'empoisonnement grave peut causer contractions musculaires, faiblesse,
160 tremblements, incoordination, vomissements, crampes abdominales et diarrhée. La
161 perte de conscience, l'incontinence, les convulsions et la dépression respiratoire avec
162 composante secondaire cardiovasculaire sont des signes d'empoisonnement menaçant
163 le pronostic vital. Le traitement doit être symptomatique. Le dosage de la cholinestérase
164 plasmatique et érythrocytaire peut donner une idée du degré d'exposition (il est utile de
165 disposer de données de référence). L'atropine, uniquement sous forme injectable, est
166 l'antidote de prédilection. Les oximes, telles que le chlorure de pralidoxime, peuvent
167 avoir un effet thérapeutique si elles sont administrées tôt, mais elles ne doivent être
168 utilisées qu'en association à l'atropine. En cas d'empoisonnement aigu grave, on doit
169 administrer des antidotes immédiatement après avoir rétabli la perméabilité des voies
170 aériennes et la respiration. En cas d'exposition par voie orale, c'est le médecin traitant
171 qui doit décider s'il convient ou non de faire vomir le sujet.

172

173 ÉLIMINATION

- 174 1. Rincer le contenant trois fois ou sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à
175 pulvériser dans le réservoir.
- 176 2. Vérifier si la réglementation provinciale exige un nettoyage supplémentaire du
177 contenant avant son élimination.
- 178 3. Rendre le contenant inutilisable.
- 179 4. Éliminer le contenant conformément aux exigences provinciales.
- 180 5. Pour tout renseignement sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue du
181 produit ainsi que sur les déversements et leur nettoyage, s'adresser au fabricant
182 ou à l'organisme de réglementation provincial.

183

184

185 AVIS À L'UTILISATEUR

186 Ce produit antiparasitaire doit être utilisé strictement selon le mode d'emploi qui figure
187 sur l'étiquette. L'utilisation non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à
188 la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

189

190 Debantic, Elanco et la barre diagonale sont des marques de commerce d'Elanco ou de
191 ses sociétés affiliées.

192

193 ©2022 Elanco ou ses sociétés affiliées.<Elanco Logo>

194